

## Conditions Générales de Vente (au 09/05/2025)

### Désignation

Education Solidarité Information 14 (ESI 14) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 4 rue des Petits Jardins 14100 Lisieux. ESI 14 conçoit et dispense des formations inter et intra entreprises, sur le Pays d'Auge et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ESI 14.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations inter-entreprises** : les formations proposées par ESI 14 et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par ESI 14 pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente.
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes CGV déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par ESI 14 pour le compte d'un client. L'inscription ou la commande d'une formation implique l'adhésion sans réserve du client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

### Modalités d'inscription et de commande de formation

L'inscription ou la commande de formation doit être faite par mail à : **stephanie.decoester@esi14.fr**

Pour garantir la qualité de la formation, un nombre de participants est défini pour chaque formation. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. ESI 14 s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. ESI 14 peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur liste d'attente.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. ESI 14 se réserve le droit de limiter le nombre de stagiaires par structure sur certaines formations. Seules les conventions ou contrats de formation remplis et renvoyés ont valeur contractuelle.

Lors de commande de formation, ESI 14 s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à ESI 14 un exemplaire renseigné, daté, signé et

tamponné, avec la mention « Bon pour accord » dans le mois qui suit son édition. Le cas échéant, une convention peut être établie.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à se manifester dès l'inscription.

### **Prix et modalités de paiement**

Tous les prix sont indiqués en euros. ESI 14 n'est pas assujéti à la TVA.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas du stagiaire restent à la charge exclusive du client.

Pour les formations en intra-entreprises, le coût des prestations de formation est indiqué dans un devis. Pour les formations en inter-entreprises, le coût de la prestation de formation est indiqué sur le programme de formation.

Une facture du montant total de la formation sera émise à l'issue de la formation pour règlement, soit par chèque, soit par virement bancaire selon RIB mentionné sur la facture. Le paiement est à effectuer dans les 30 jours après la réception de la facture, au comptant. Dans des situations exceptionnelles, le paiement peut être échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le début de la formation.

Toute somme non payée à échéance entraînera une mise en demeure de payer, à défaut de quoi il y a aura une application de pénalités de retard. ESI 14 aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ESI 14.

### **Prise en charge par un OPCO**

Si le client bénéficie veut d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Le client s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de prise en charge partielle par un organisme financeur de la formation professionnelle continue, la différence sera directement facturée par ESI 14 au client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à ESI 14 au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, ESI 14 se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### **Conditions de report et d'annulation**

**Interruption ou annulation à l'initiative du client ou du stagiaire**

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par ESI 14 sauf si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour des raisons de force majeure (décès, arrêt maladie avec certificat médical). Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro-rata-temporis* de leur valeur prévue au contrat.

En cas d'annulation, sans justificatif, moins de 15 jours avant le début de la formation, les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix de la formation. En cas d'empêchement d'un stagiaire, le client a la possibilité de le remplacer par un autre professionnel de profil identique et ayant les mêmes besoins de formation jusqu'au jour de la formation et sans frais supplémentaire.

### **Interruption ou annulation du fait de l'organisme de formation**

Pour des raisons exceptionnelles, ESI 14 peut être amené à annuler une formation. Le client et/ou le stagiaire est informé au minimum 8 jours avant le début de la formation. L'intégralité des prestations non servies sera remboursée *pro-rata-temporis*. Les frais de transport, de repas et d'hébergement restant à la charge du client.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Convention ou contrat de formation, convocation, et certificat de réalisation**

Toute demande de formation fait l'objet d'une proposition de programme et de devis. Après acceptation, une convention de formation est établie. Une liste des participants est demandée lors de formations intra.

Pour chaque formation, une convention (personne morale) ou un contrat (personne physique) de formation entre ESI 14 et le client est adressé en deux exemplaires avant le début de l'action de formation. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé doit être retourné à ESI 14 sous 15 jours par tout moyen à la convenance du client : courrier postal ou mail.

Les convocations sont envoyées par mail au moins un mois avant le début de la formation. Elles précisent les jours et horaires de la formation ainsi que l'adresse de la formation. Eventuellement, tout autre document peut être joint à cette convocation sur demande du ou des formateurs.

Un certificat de réalisation sera remis au stagiaire à la fin de la formation. A sa demande, le client peut également obtenir ces certificats.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur

reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'ESI 14. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou une partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### Protection des données

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que certaines de vos données personnelles (notamment nom, prénom, adresse e-mail, etc.) sont collectées et traitées dans le cadre de votre inscription et pour le suivi de la formation. Elles peuvent être transmises aux organismes financeurs ou donneurs d'ordre dans le cadre de leurs obligations de gestion ou de contrôle. Cette transmission est une obligation contractuelle et/ou légale liée au financement.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données. Pour l'exercer, contactez : [marion.aumoitte@esi14.fr](mailto:marion.aumoitte@esi14.fr).

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre ESI 14 et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux.